

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 26 octobre 1979

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA FONCTION PUBLIQUE

DEMANDE D'ACCROISSEMENT DU PERSONNEL DE LA
COMMISSION CANADIENNE DE L'EMPLOI ET DE
L'IMMIGRATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement et au sujet d'une affaire urgente, je propose, appuyé par le député de Gloucester (M. Breau):

Que le président du Conseil du Trésor prenne immédiatement des mesures pour que soit augmenté le personnel de la Commission canadienne de l'emploi et de l'immigration, afin que puissent être réglés les graves problèmes que posent le surmenage des fonctionnaires en poste et les longs retards qu'accusent les dossiers des bureaux d'immigration du Canada dans le monde entier, et ainsi pour que la Commission soit en mesure d'exercer une surveillance propre à mettre fin à l'entrée illégale d'immigrants et de procéder à des dépistages plus sérieux pour s'assurer que des criminels étrangers et des agents de gouvernements étrangers ne sont pas admis au Canada.

M. l'Orateur: Pour présenter maintenant une motion de ce genre, il faut le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Français]

LES PÊCHES

ON DEMANDE QUE LES GROS CHALUTIERS NE PUISSENT
PÊCHER DANS LE GOLFE SAINT-LAURENT AVANT QUE LES
PÊCHEURS NE SOIENT CONSULTÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43
DU RÈGLEMENT

M. Herb Breau (Gloucester): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et pressante.

Étant donné l'urgence du problème créé par la décision du ministre des Pêches et des Océans (M. McGrath) de permettre aux chalutiers de 100 pieds ou plus de pêcher 6,000 tonnes

métriques de morue dans la région 4T du golfe Saint-Laurent à partir du 1^{er} novembre, je propose, appuyé par l'honorable député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine (M. Bujold):

Que le ministre retarde l'entrée dans le golfe de ces gros chalutiers jusqu'à une date qui permettra aux porte-parole de milliers de pêcheurs qui n'ont pas été consultés de pouvoir venir devant le comité des pêches et des forêts pour donner leurs points de vue.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES CULTURELLES

L'OFFICE NATIONAL DU FILM—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire d'une urgente et pressante nécessité.

Comme c'est aujourd'hui le premier anniversaire de la journée des Arts et étant donné que l'Office national du film, institution canadienne de renommée internationale qui a obtenu beaucoup de succès sur le plan international puisqu'elle a permis au Canada de remporter cinq Oscar, quarante candidatures de l'«Academy» et de nombreuses autres distinctions, a récemment perdu 125 excellents artistes et techniciens et qu'il se trouve dans une situation très précaire à cause d'une réduction budgétaire effective de 25 p. 100 décidée par l'ancien gouvernement, je propose, appuyé par le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell):

Que le secrétaire d'État prie ses généreux collègues qui siègent sur les banquettes ministérielles d'approuver une injection supplémentaire immédiate de un million de dollars afin de sauver cette institution culturelle âgée de quarante ans et menacée de mort lente par inanition financière.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être mise en délibération maintenant qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.